

## *Avis d'Appel d'Offres*

Ouagadougou, le

**Objet :** Avis d'appel d'offres international n°2/2011 / AFD  
(AOI 2) relatif à la construction de la ligne 90 kV  
Ouagadougou-Ouahigouya

**Mesdames / Messieurs,**

1. La Société Nationale d'Electricité du Burkina (**SONABEL**) a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (**AFD**) pour contribuer au financement du Projet des interconnexions électriques Ouagadougou-Ouahigouya, Kaya-Dori et Kongoussi-Dori. Il est prévu qu'une partie des sommes accordées au titre de ce financement sera utilisée pour effectuer les paiements prévus au titre du marché suivant : *Appel d'offres* international n°2/2011/AFD , construction de la ligne 90 kV Ouagadougou-Ouahigouya.
2. Le Directeur Général de la SONABEL invite par le présent Appel d'Offres International, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé pour la construction la ligne 90 kV Ouagadougou-Ouahigouya .
3. Les soumissionnaires intéressés par l'Appel d'Offres International peuvent obtenir des informations supplémentaires et examiner le Dossier d' Appel d'Offres International au Département Juridique de la SONABEL 01 BP 54 Ouagadougou 01 55, Avenue de la Nation Tél : 00 226 50 30 61 00 Fax : 00 226 50 31 03 40.

4. Le Dossier d'Appel d'Offres International pourra être acheté par les candidats moyennant paiement d'un montant non remboursable de trois cent (300) euros ou deux cent mille (200 000) F CFA.

Le paiement s'effectuera en espèce ou par virement bancaire au compte n° C0023 01053 001000100180 47 XOF BICIBFBXXX IBAN BF23 C002 3010 5300 1000 1001 8047 BICIA-B ouvert au nom de la SONABEL. Le dossier sera retiré au Département Juridique de la SONABEL par le fournisseur ou son représentant habilité après présentation de la preuve du paiement de la somme sus-indiquée.

**NB : La preuve de l'ordre de virement des frais de dossier délivrée par la banque doit être faxée à la SONABEL le plus tôt possible au n°00 226 50 31 03 40 pour éviter tout rejet d'offres pour non règlement des frais de**

5. Les clauses des Instructions aux soumissionnaires et celles du Cahier des clauses administratives générales sont les clauses du Dossier Type d'appel d'offres ; Passation des marchés de travaux de l'Agence Française de Développement.
6. Toutes les offres doivent être déposées à la SONABEL à l'adresse ci-après : SONABEL 01 BP 54 Ouagadougou 01 55, Avenue de la Nation au plus tard le **22 décembre 2011 à 09 h 00 TU** et être accompagnées d'une garantie d'offre d'un montant de **deux cent millions (200 000 000) F CFA**.
7. L'ouverture des plis aura lieu à l'adresse ci-dessus le **22 décembre 2011 à partir de 09 h 00 TU**. La séance est publique.

Le Directeur Général,

**Siengui A. KI**

Chevalier de l'Ordre National